



Dialogue social et l'avenir du travail

Rapport d'étude pour la conférence de l'OIT-AICESIS

23-24 novembre 2017

Athènes, Grèce

Résumé

Le présent rapport est un document de base destiné à la conférence sur « le dialogue social et l'avenir du travail », prévue les 23 et 24 novembre 2017 à Athènes, organisée conjointement par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Association des Conseils économique et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) et le Conseil économique et social de Grèce (OKE). Le rapport repose en grande partie sur une enquête réalisée auprès des conseils économiques et sociaux et autres institutions similaires (CES-IS), à laquelle ont répondu 44 de ces institutions. Il propose un aperçu des perceptions actuelles, des priorités et des capacités des CES-IS au regard des divers éléments de l'agenda sur l'avenir du travail (AdT) et propose des recommandations préliminaires pour renforcer leur engagement.

La conférence de l'OIT-AICESIS se tient dans le cadre de l'Initiative sur l'avenir du travail, l'une des nombreuses initiatives lancées par le directeur général de l'OIT en 2015 pour marquer les célébrations du centenaire de l'OIT en 2019. Cette initiative encourage les membres tripartites de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) à réfléchir sur les changements transformationnels actuellement à l'œuvre dans le monde du travail et à leurs implications pour les économies et les sociétés de demain. La prise en compte du rôle du dialogue social constitue un élément central de cette réflexion.

L'OIT a identifié quatre déterminants majeurs de changement (les progrès technologiques, les changements démographiques, le changement climatique et l'accélération de la mondialisation) qui transforment en profondeur le monde du travail. Un dialogue social impliquant les gouvernements et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs devrait être amené à jouer un rôle essentiel dans le cadre de la gouvernance du travail, veillant à ce que les pays élaborent des politiques équilibrées pour répondre aux forces de changement et déboucher sur une croissance économique durable et sur la justice sociale.

Chacun des quatre déterminants majeurs de changement recouvre divers types de défis pour les CES-IS. L'accélération de la mondialisation exige que le dialogue social s'adapte aux nouvelles structures de prise de décision, alors que les entreprises multinationales deviennent des agents de plus en plus puissants. Les mutations démographiques sont synonymes de choix difficiles portant sur la modernisation des institutions constitutives de l'État providence et la création de milliers de nouveaux emplois décents pour les jeunes travailleurs. Le potentiel que recèlent les transformations technologiques ne pourra être pleinement exploité que moyennant une réglementation efficace sur

les nouvelles formes de travail et des dispositions pour le manque de qualifications. Enfin, la gestion du changement climatique exige un large consensus autour d'une stratégie de développement durable. La complexité de chaque défi est exacerbée par le fait qu'il faille les traiter conjointement et simultanément, une tâche gigantesque pour tout pays, indépendamment de son niveau de revenu et de son stade de développement. L'envergure de la tâche est illustrée par les réponses fournies par les CES-IS au questionnaire de l'étude.

De nombreuses institutions nationales du dialogue social peinent encore à se remettre des conséquences de la crise financière mondiale. Près des deux tiers d'entre elles reconnaissent que le dialogue social a été malmené, à plus d'un titre, ces dernières années. Plus de la moitié a subi des réformes majeures, portant notamment sur leur mandat (ajout des questions environnementales, par exemple), leur composition (meilleure représentation des jeunes et des femmes), leur structure (mise en place de groupes de travail ou de comités spécifiques) ou leur mode opératoire.

Toutes sont conscientes que les changements qui s'opèrent dans le monde du travail imposent un examen sérieux. Les deux tiers des CES-IS ont conçu un plan stratégique pour consolider le rôle du dialogue social et de la concertation politique (ou envisagent de le faire), tandis que les trois quarts disposent déjà d'un plan d'action relatif à une ou plusieurs des questions relevant de l'agenda sur l'avenir du travail. Les CES-IS ont avant tout un rôle consultatif (pour concevoir des politiques économiques et sociales et édicter la législation, par exemple) ou de partage d'informations, notamment sur les bonnes pratiques, ou bien les deux. A peine plus de la moitié des institutions jouent un rôle actif dans la négociation. Les CES-IS accordent la priorité absolue au rôle qu'elles jouent dans le dialogue social, la promotion de la négociation collective et des bonnes relations de travail, la protection sociale, les conditions de travail ainsi qu'en matière de chômage et de sous-emploi. La conformité du lieu de travail, la responsabilité sociale des entreprises et la nature changeante du travail ne recueillent pas le même degré d'importance à leurs yeux.

Quelques différences distinguent les pays n'ayant pas les mêmes niveaux de revenus ainsi que l'indiquent les politiques auxquelles les CES-IS accordent la priorité. Les pays où le dialogue social est une tradition bien ancrée et où les institutions sont correctement financées, tels que les pays à revenu élevé de l'Europe occidentale, ont pu se consacrer davantage aux questions soulevées par l'avenir du travail que ceux qui n'ont pas cette tradition et dont les capacités humaines et financières sont moindres. L'attention des CES-IS de ce dernier groupe porte sur les questions pressantes relatives au marché du travail (le chômage des jeunes, la sécurité et la santé au travail, la conformité du lieu de travail) plutôt sur les nouveaux défis avec lesquels ils sont moins familiarisés.

Le degré de préparation des CES-IS à l'égard des quatre grands déterminants du changement n'est pas non plus le même. Les phénomènes les plus récents tels que les changements climatiques et technologiques, inscrits aux agendas politiques depuis le début des années 2000 à peine, ont fait l'objet de débats dans beaucoup moins de CES-IS que les grandes questions qui y figurent depuis longtemps, telles que les changements démographiques et l'accélération de la mondialisation. A titre d'exemple, moins d'un tiers des CES-IS s'est impliqué dans des activités spécifiques (recherche, conseil, mobilisation ou renforcement des capacités) portant sur le progrès technologique et, seul un CES-IS sur trois s'est activement impliqué dans les débats sur ces questions aux niveaux national, régional ou mondial. Ils étaient encore moins nombreux à s'impliquer sur la question du changement climatique.

Plusieurs obstacles ont été identifiés qui freinent le bon fonctionnement des CES-IS, à la fois internes (causés surtout par le manque de moyens humains, techniques et financiers et un faible pouvoir de mobilisation qui reflète le manque d'implication des gouvernements) et externes (baisse du nombre d'affiliés dans les syndicats et décentralisation de la négociation collective). Les nouveaux défis, tels que le manque de représentation des groupes spécifiques comme les jeunes, les

travailleurs migrants ou les travailleurs de l'économie à la demande, l'émergence de nouvelles formes de travail des nouveaux acteurs de la société civile, ne sont pas traités comme une priorité par un grand nombre de CES-IS.

Cependant, de nombreux CES-IS, conscients de leurs faiblesses, envisagent de renforcer leurs institutions moyennant de nombreuses mesures telles que l'amélioration de leur capacité de planification stratégique, le renforcement des connaissances techniques et des qualifications de leurs membres, le renforcement de leur capacité mobilisatrice et l'amélioration de la coordination et de la collaboration aux échelons interne et externe.

Les CES-IS valorisent l'aide institutionnelle apportée par l'AICESIS et par l'OIT. Les membres de l'AICESIS se montrent généralement satisfaits des services fournis et encouragent l'échange de bonnes pratiques et d'informations entre les pays, les mesures qui visent à renforcer les capacités et les ateliers de formation, ainsi que le partage d'informations et l'analyse sur l'avenir du travail. L'assistance technique de l'OIT, par le biais des Programmes par pays sur le travail décent et les projets spécifiques, est également appréciée.

Le présent rapport comprend plusieurs recommandations provisoires qui incluent une meilleure planification stratégique des CES-IS au sujet des questions émergentes, par pays, relatives à l'avenir du travail (à la fois les défis et les opportunités qu'elles présentent), l'adoption d'une position plus proactive et d'anticipation vis-à-vis de l'avenir du travail, la mise en place de groupes de travail spécifiques sur les questions de l'avenir du travail, le renforcement des partenariats avec les institutions spécialisées et les universitaires, le lancement de campagnes de sensibilisation, d'audiences publiques et autres activités de communication et l'amélioration des échanges d'expériences transfrontalières, l'approche politique et les bonnes pratiques qui pourront être facilités par l'AICESIS, en collaboration avec l'OIT.